

L'ECONOMIE SOLIDAIRE A L'AUBE DU TROISIEME MILLENAIRE

Pendant, la période de forte croissance de l'après seconde guerre mondiale dite "des trente glorieuses", la croissance économique et la solidarité sociale se renforçaient l'une l'autre. L'Etat providence redistribuait les dividendes économiques et augmentait la protection sociale des travailleurs ce qui assurait une augmentation du pouvoir d'achat et générait une confiance qui nourrissait la croissance. Aujourd'hui, il semble que l'on assiste à un divorce définitif entre la sphère économique et le monde social. Les inégalités se creusent et l'on voit, à l'intérieur même des pays à forte croissance, une frange importante de la population en situation de pauvreté et de marginalisation. Le triomphe mondial de l'économie libérale s'accompagne de la montée corrélative de l'exclusion. L'intérêt égoïste de "l'homo economicus" semble avoir eu raison des solidarités traditionnelles. Et pourtant, certains n'hésitent pas à vouloir réconcilier l'économie et le social en oeuvrant à l'avènement d'une "économie solidaire" qui replacerait l'économie à sa juste place : au service de l'homme. Derrière ces belles paroles que se cache-t-il réellement? Le but de ce texte est d'apporter des éléments de réponse novateurs en croisant deux types d'analyse : une étude théorique sur les définitions données par les acteurs et les observateurs de l'économie solidaire (ES) et une typologie des différentes pratiques se réclamant de ce champ d'activité.

I - UN CONCEPT EN CONSTRUCTION

Dans les ouvrages scientifiques, les journaux militants ou dans la rhétorique des élus, le terme "économie solidaire" apparaît à la fin des années quatre-vingt. Ce vocable, relativement neuf, renvoie à des idéologies et à des réalités différentes suivant la position sociale des personnes qui l'emploient. C'est pourquoi, afin de mieux saisir les diverses acceptions de ce terme, nous allons croiser deux regards : celui des acteurs qui mettent en oeuvre, sur le terrain, l'économie solidaire et celui des personnes qui, par leurs recherches ou leurs articles, diffusent la notion d'économie solidaire dans l'espace public.

A) L'ECONOMIE SOLIDAIRE VUE PAR LES OBSERVATEURS

Choisir un thème de recherche ou consacrer ses articles à l'économie solidaire est déjà une forme d'engagement. De plus, bien des chercheurs et des journalistes qui ont popularisé cette notion interviennent de façon "solidaire" (gratuitement) dans des colloques organisés par des militants de l'ES ou oeuvrent à la mise en place de réseaux d'économie solidaire. Néanmoins, il s'agit d'acteurs qui, de par leur métier, ont un certain recul par rapport aux pratiques et aux discours que les élus ou les militants peuvent tenir. Les chercheurs tentent de définir un concept qui apporte une compréhension nouvelle des mécanismes reliant l'économie, la politique et la solidarité sur un territoire donné; les journalistes essaient de définir, en termes simples, des initiatives concrètes qui montrent que les citoyens peuvent lutter avec efficacité contre l'exclusion.

L'économie solidaire vue par les journalistes

L'économie solidaire n'est pas forcément identifiée en tant que telle par les journalistes. Beaucoup décrivent des actions menées dans ce champ sans faire référence à ce concept. C'est, par exemple, le cas de Jérôme Vachon, journaliste à Actualités sociales hebdomadaires, qui dans un article de deux feuillets annonçant la naissance de la première caisse d'épargne solidaire n'utilise pas le vocable "économie solidaire", mais fait référence à "*l'héritage des mutuelles*" (Vachon, 1997). D'autres, ne parvenant pas à saisir ce que recouvre le concept "d'économie solidaire" utilisent ce vocable sans vraiment le définir préférant mettre l'accent sur des réalisations tangibles. C'est le cas d'une série de six articles et de reportages parus dans "Témoignage Chrétien" en avril et mai 1997. Le premier article est une interview de Guy Roustang qui reprend la définition des chercheurs (cf. infra), les cinq autres décrivent les régies de quartier, les systèmes d'échanges locaux, les pôles d'économie solidaire et les réseaux d'échanges réciproques de savoir, mais ne redonnent jamais une définition de ce terme. En effet, pour de nombreux journalistes : "*l'économie solidaire reste encore aux yeux de beaucoup un concept flou qui recouvre de multiples réalités - de l'association d'insertion à la SARL de services, en passant par le groupement d'agriculteurs - et qui manque singulièrement d'homogénéité*" (1). Cependant, comme ce terme s'affiche de plus en plus dans les titres des journaux (2), certains journalistes se risquent à proposer des définitions originales qui n'emploient pas le jargon socio-économique des chercheurs. C'est le cas de Martine Laronche qui, dans le supplément "Le Monde Economie" du 3/02/98, parle de militants qui "*défendent aujourd'hui cette "économie solidaire" qui vise à recréer les conditions d'une cohérence*

¹ Extrait d'un encart accompagnant un article consacré à l'économie solidaire dans l'ouest de la France. La Tribune, 20 mai 1996.

² Outre les six articles de Témoignages chrétiens parus sous le chapeau "Economie alternative et solidaire", citons, entre autre, "l'appel en faveur de l'économie solidaire qui a été diffusé dans "Le Monde des Initiatives" (le 18/06/97), les articles de Pierre Paquet dans "Economie et humanisme" ou l'article "Demain l'économie solidaire" de Jean Paul Maréchal paru en 1998 à la Une du "Monde Diplomatique".

sociale sans avoir pour souci premier la rentabilité" (Laronche, 1998, p.I). De son côté, Pierre Paquet, rendant compte du symposium sur la "globalisation de la solidarité" (Lima, juillet 1997) aux lecteurs du mensuel "Economie et humanisme", propose à la définition suivante : *"L'économie solidaire se revendique d'une démarche éthique, de cohésion sociale et de gestion rationnelle des ressources humaines et physiques"* (Paquet, 1997, p. 84). Enfin, A.Besson, dans un article intitulé "le REAS-44 ou l'économie solidaire" développe l'idée selon laquelle l'économie solidaire est : *"une forme d'esprit inspirée de la coopération, désireuse d'échapper au couple traditionnel capital-travail"* (Besson, 1997, p. 9). Au total, on l'aura compris, l'économie solidaire déroute quelque peu les journalistes qui sont séduits par ses réalisations pragmatiques d'entraides sociales, mais ne parviennent pas bien à saisir la différence entre cette nouvelle économie et "l'économie sociale" : mutuelles, coopératives, associations. Les chercheurs perçoivent-ils cette différence entre ces deux types d'alternatives au libéralisme?

L'économie solidaire vue par les chercheurs

Les économistes et sociologues qui s'intéressent à l'économie solidaire ne sont guère nombreux. On les trouve dans certaines unités du CNRS comme le Centre d'information sur la démocratie et l'autonomie (CRIDA-LSCI, Paris) et le Laboratoire d'économie et de sociologie du travail (LETS/CNRS, Aix en Provence) ou dans des groupes de recherches universitaires comme à Lyon II (centre Walras) ou à Roanne (Groupe de recherches sur les initiatives locales). Malgré cette faiblesse numérique, le regard de cette poignée de chercheurs est primordial puisque, selon M. Parodi (Parodi, 1996), ce sont eux qui ont forgé la notion d'économie solidaire. Notion qui renvoie à un modèle élaboré, à la fin des années quatre-vingt, par B. Eme et J.L. Laville. Selon ces auteurs, l'ES n'est pas une économie informelle, mais une nouvelle forme d'activité économique promue par des acteurs sociaux ayant d'autres préoccupations premières que la recherche du profit. Pour ces deux chercheurs, les activités qui rentrent dans le champ de l'économie solidaire possèdent cinq caractéristiques:

- Elles sont fondées sur la recherche de nouveaux rapports de solidarité à travers l'activité menée.
- Elles articulent emplois professionnalisés et activités bénévoles.
- Elles hybrident les ressources marchandes et non marchandes, monétaires et non monétaires.
- Elles permettent la production de solidarité de proximité qui sont volontaires et choisies.
- Elles s'inscrivent délibérément dans l'espace public, et non pas exclusivement dans l'espace économique (Eme, Laville, 1995).

Ces cinq caractéristiques font de l'ES une réponse citoyenne à une crise sociale profonde puisque, partout en Europe, on assiste simultanément à une crise du travail salarié, une montée de l'exclusion et une remise en cause de l'Etat providence. Dès lors, on a vu émerger, dans tous les pays de l'Union européenne, un nouveau type d'initiatives qui a été analysé par Jean-Louis

Laville et Laurent Gardin pour le compte de la Commission européenne. Selon ces auteurs, ces initiatives ont, toutes, un point commun : elles développent des "services relationnels", c'est-à-dire des services qui, à la différence de la banque de la grande distribution ou de l'assurance, ne sont pas standardisables et ne permettent pas des gains de productivité (Laville, Gardin, 1997). Ces services, même lorsqu'ils s'adressent à des individus (service d'aides à domicile pour les malades du SIDA, par exemple) génèrent des externalités bénéfiques dans la mesure où elles construisent des alternatives moins coûteuses que la prise en charge sociale (l'hospitalisation par exemple) et où, surtout, elles contribuent à créer du lien social. Laville et Gardin relèvent deux autres points communs :

-*Des dynamiques de constitution semblables.* Ces services relationnels se constituent soit parce qu'ils répondent à une demande sociale insatisfaite, soit parce qu'ils cherchent à intégrer, sur un territoire donné, des personnes en voie d'exclusion. La plupart du temps d'ailleurs, ces deux dynamiques finissent par ce rejoindre : une activité nouvelle peut, dans le cadre de son développement, se fixer pour objectif d'employer des personnes en difficulté (c'est le cas, en France, de la Feuille d'érable, première entreprise à se lancer sur le créneau de la collecte des vieux papiers et qui développe, aujourd'hui, une action d'insertion); tandis qu'une action de développement territorial se pérennisera d'autant mieux qu'elle s'appuiera sur une demande sociale jusqu'ici insatisfaite (c'est souvent le cas pour les régies de quartier).

-*Les trois mêmes composantes de la création.* Pour les enquêteurs, toutes les initiatives européennes analysées ont pu se développer avec succès en raison de la présence simultanée:

a)-D'un réseau social promoteur. Une initiative solidaire ne peut devenir pérenne si elle n'est pas soutenue par des acteurs, bénévoles ou professionnels, qui jouent un rôle clef dans la médiation auprès des instances sociales et soutiennent activement le porteur de projet.

b)-D'un entrepreneur social et civique. Une initiative voit le jour grâce à un catalyseur, un entrepreneur. Mais, à la différence d'un entrepreneur classique, celui-ci ne se contente pas d'assumer la part de risque propre à toute initiative, mais il situe "*son action économique dans la référence à un modèle de société*" (Laville, Gardin, p. 59).

c)-D'un partenariat de projet avec les institutions. Pour que ce partenariat ne se transforme pas en un carcan administratif qui vide l'initiative de sa substance, il faut que ce partenariat institutionnel s'inscrive dans une dynamique de soutien au projet et non de pilotage du projet. Telle est en tout cas la conclusion des auteurs.

Ainsi définie, l'ES est très proche de l'économie sociale, puisque toutes deux sont aujourd'hui en première ligne contre l'exclusion et proposent une vision du monde qui place l'économie au service de l'homme et non l'inverse. Cependant, il semble que l'économie sociale s'inscrive dans le cadre d'une société salariale et productiviste, tandis que la seconde s'inspire davantage de la notion écologiste de développement durable et se place dans le cadre d'une société post salariale dite de "pluri activité" (Dacheux, 1998). De plus, l'économie sociale est aujourd'hui institutionnalisée et se voit reconnue par l'Etat et son administration, tandis que

l'économie solidaire cherche à se structurer et ne jouit pas d'une reconnaissance officielle. Pourtant, ces différences ne semblent pas fondamentales à Jean-Louis Laville. A le suivre, l'économie solidaire n'est qu'un prolongement de l'économie sociale qui renoue avec la dimension politique (la démocratie économique) que l'institutionnalisation a fait perdre à cette dernière : *"c'est le même creuset historique. La solidarité est aussi un facteur de production de richesse, ce qui a donné l'économie sociale. Mais cette économie a perdu une partie de sa dimension politique"* (Laville, in REAS 44, 1998).

Les "observateurs" de l'économie solidaire qui deviennent aussi des acteurs de ce champ, ne serait-ce qu'en diffusant ce concept dans l'espace public, insistent tout à la fois sur les réalisations pragmatiques de l'économie solidaire qui parviennent à mixer logique de don et logique de marché et sur sa filiation avec l'économie sociale. Cette vision "externe" de l'économie solidaire doit être complétée par une vision interne : celle des acteurs qui oeuvrent quotidiennement à l'existence effective de ce champ d'activité.

B) L'ECONOMIE SOLIDAIRE VUE PAR LES ACTEURS

Si les initiatives solidaires sont initiées par des militants, dans bien des cas, la pérennité de celles-ci passe par un soutien minimum des élus et responsables politiques. En effet, le caractère atypique de l'économie solidaire fait que les initiatives présentées ne rentrent pas dans le cadre pré défini de la majorité des aides administratives, si bien que l'hybridation des ressources chères à J. L. Laville et B. Eme ne peut se faire sans l'aide active des pouvoirs politiques locaux.

L'économie solidaire vue par les élus

L'engagement politique se manifeste sous différentes formes : militer dans une association d'intérêt général, participer à une manifestation, coller des affiches pour un parti, etc. L'une des formes de cet engagement, on l'oublie parfois un peu trop vite, c'est l'acceptation d'une responsabilité électorale. Or, effectivement, l'économie solidaire est souvent soutenue par des élus qui voient dans ces nouvelles pratiques un moyen de donner corps à leurs convictions idéologiques. Ainsi, A.M. Alcoléa, adjointe au maire de Chevilly Larue - ville qui a initié l'un des premiers pôles d'économie solidaire en France - témoigne : *"Pourquoi une municipalité s'engage-t-elle dans un projet de pôle de développement de l'économie solidaire? Parce qu'un changement de municipalité a eu lieu avec une nouvelle élue à l'économie, laquelle a des convictions liées à l'économie solidaire qui se fondent sur un refus de la résignation, de fatalisme en matière économique et sociale"* (Alcolea, 1996, p. 48). Pour cette élue, l'économie solidaire n'est pas *"une logique de l'économie capitaliste, même si l'unité de production doit être rentable et autonome, mais dans sa philosophie, dans sa conception et dans ses choix, c'est*

la collectivité qui aide le porteur de projet"(Alcoléa, 1996, p. 48). Conception que renforce et complète, le maire adjoint d'Audincourt : " [...]une citoyenneté épanouie ne peut pas se faire, non plus, avec une pauvreté et un chômage de masse, comme nous le connaissons aujourd'hui. L'économie solidaire peut nous permettre d'inventer d'autres terrains, d'engendrer des dynamiques nouvelles qui seront salutaires, parce que, l'économie classique, telle qu'elle fonctionne, est incapable de répondre aux grands problèmes d'aujourd'hui" (Bourquin, 1996, p. 6). De son côté, le maire de la Roche sur Yon, J. Auxiette est plus sensible à la dimension expérimentale de l'économie solidaire : "Je crois qu'il y a toute une réflexion théorique, tout un tas d'outils à mettre en oeuvre pour qu'entre l'Etat et le marché, la municipalisation et le marché, on puisse inventer de nouveaux dispositifs qui nous permettent d'agir tout en prenant en compte la réalité évoquée aujourd'hui" ⁽³⁾. Enfin P. Jacob, maire de St Rémy et président du SIVOM ACCORD qui, dans l'agglomération chalonnaise a initié et soutenu financièrement la création d'un pôle d'économie solidaire, fait remarquer que : "Ce mariage des mots [économie solidaire], qui d'habitude ne font pas bon ménage peut surprendre. Mais il est pour nous une manière d'affirmer qu'il nous faut travailler à l'émergence de nouvelles valeurs : faire circuler l'argent, bien sûr, mais dans ce qu'il représente bien plus qu'un simple pouvoir de consommer, dans ce qu'il permet de partager des projets porteurs de lien social" (Jacob, 1998, p. 1). On l'aura compris, si ces élus tiennent des discours réalistes face aux réalités économiques (nécessiter d'assurer la rentabilité des projets), il n'hésitent pas à affirmer la dimension alternative de cette démarche qui expérimente une façon citoyenne et volontaire de retisser le lien social. Les militants, de leur côté, semblent avoir une vision moins nette et plus diverse de leurs pratiques.

L'économie solidaire vue par les militants

En France, l'organisation militante qui a popularisé et conceptualisé l'économie solidaire est le Réseau pour une économie alternative et solidaire (REAS). Le REAS est une coopérative d'initiatives économiques née en décembre 1992 de la rencontre entre deux organisations : l'Agence de liaison pour le développement d'une économie alternative (ALDEA) et Solidarité emploi. La première reprend les réflexions des chrétiens progressistes et des militants de la mouvance non violente pour promouvoir une économie éthique "en créant l'ALDEA, je voulais témoigner pour une économie éthique dit son fondateur" (P. Sauvage in FPH, 1995, p. 19). La seconde est une association loi 1901 qui développe des démarches concrètes contre l'exclusion. La première présidente du REAS, A. Archimbaud - ancienne députée européenne (les Verts) - définit l'ES comme étant un "champ intermédiaire entre l'économie et la citoyenneté, ascendante ou alternative, et les outils institutionnels de gestion du chômage et de la pauvreté. Ce champ recouvre aussi bien des dispositifs publics ou semi publics de lutte contre l'exclusion sociale, comme les différentes formes d'insertion par l'économique, que l'intervention

³ Citation extraite du compte-rendu de la deuxième table ronde du colloque "l'économie solidaire: la solidarité économique en perspective" (la Roche sur Yon, 16 mai 1998) in REAS 44, 1998.

d'entreprises privées traditionnelles soucieuses de leur environnement, ou que des coalitions partenariales larges positionnées dans la logique de développement local. L'économie solidaire gagne certainement en capacité d'alliance ce qu'elle perd en capacité critique et subversive" (Archambault, 1995). Définition infléchie par Eric Lavillunière, ancien membre du Conseil de surveillance du REAS, qui anima le pôle d'économie solidaire du Val d'Allier (Brassac-les-Mines) : *"L'économie solidaire n'a pas vocation (immédiate) à résoudre des problèmes de l'emploi. Elle vise plutôt à expérimenter de nouvelles formes de travail, susciter la coopération et la mutualisation des ressources entre porteurs de projets, à tisser du lien social, à dynamiser le tissu associatif, à offrir la possibilité à chacun, élu, militant associatif, représentant des institutions, des syndicats, des entreprises et aux citoyens d'échanger, de réfléchir, de proposer et de mettre en action des projets de développement local sur le territoire"* (Lavillunière, 1997). Position qui n'est pas tout à fait celle d'Emile Beucher, lui aussi membre du REAS : *"La base de l'économie solidaire est donc le système de l'entreprise, mais en inventant d'autres bases juridiques. Le tout doit être régulé par une obligation contractuelle qui organise le sens et cela ne peut être l'entreprise telle que nous la connaissons aujourd'hui. C'est la représentation démocratique qui est le "fondateur" et le régulateur et ce, à quelque niveau que se soit : mondial, européen, national, local, d'un pôle, d'un groupe"*(Beucher, 1997).

Ces trois définitions, forts différentes bien qu'issues du même mouvement (le REAS) montrent, tout à la fois, la richesse d'analyse des acteurs, et leurs difficultés à cerner ce qui fait leur spécificité. C'est pourquoi, un certain nombre d'entre eux ont entrepris un travail universitaire afin de prendre un peu de recul critique par rapport à leurs pratiques. Ainsi, dans un DESS, K. Alphaize, fondatrice de PITEAS (⁴), définit l'ES comme étant une *"forme plus structurée, en réseau, d'une volonté de changements. Elle représente une régulation de type volontaire qui en est encore à une phase de questionnement, phase par laquelle la société commence à transgresser des normes jusque là incontestées et à émettre de nouvelles solutions"* (Alphaize, 1997, p. 10). De son côté J. P. Magnen, membre du collectif MB ² (⁵), conclut son mémoire de DESUP de la manière suivante : *"Les recherches sur l'existence d'un troisième secteur aux côtés de l'Etat et du marché ("l'autre économie") impulsent un mouvement global vers un nouveau type de développement qui se révèle être une véritable alternative. Il repose sur des valeurs fondamentales pour "apprendre à mieux vivre ensemble" : la coopération, la réciprocité, la confiance, la proximité, la solidarité et un développement durable. [...]. Ce type de développement produit de nouveaux lieux d'échange et de parole, de véritables espaces de socialisation et d'apprentissage relationnel. En cela, il renvoie à la notion de "capital humain" qui permet d'affirmer aujourd'hui que la richesse se trouve, de moins en moins, dans la terre, les usines, les outils et les machines, mais, de plus en plus, dans les savoirs et les compétences*

⁴ Pour des initiatives en Touraine d'économie alternative et solidaire, structure sociétaire du REAS.

⁵ Collectif de recherche/action fondé par des anciens membres de l'association des correspondants locaux du REAS, association aujourd'hui dissoute.

que les être humains ont en eux comme ressources." (Magnen, 1998, p. 64.). Malgré ces différences de vue, il existe en France, une définition a minima, consensuelle, de l'économie solidaire : celle donnée par un collectif de 18 organisations ⁽⁶⁾ signataires de l'appel "Pour l'économie solidaire". *"L'Economie solidaire est capable de promouvoir un dialogue rénové entre l'Etat, le secteur privé et la société civile. L'économie solidaire prône une approche plurielle de l'économie dans laquelle il est possible de fonder l'initiative économique sur des principes de solidarité et de citoyenneté [...]". L'Economie solidaire se présente comme une réelle alternative, refusant d'être une "économie balai" qui se limiterait à ramasser les laissés pour compte de la compétitivité"* ⁽⁷⁾. Dans le même esprit consensuel, la déclaration finale du symposium de Lima qui regroupait 200 ONG venues de 32 pays stipule que *"En réaction à cette situation [l'hégémonie du modèle libéral] nous nous sommes engagés dans un processus de construction d'une économie solidaire qui remet en question la conception selon laquelle les besoins humains pourraient être satisfaits par le seul marché et ses prétendues "lois naturelles"[...]. La solidarité dans l'économie se situe dans une perspective éthique, inhérente à la vie et aux relations quotidiennes des gens. Elle cherche l'harmonie de l'être humain avec la nature, la convivialité et le bien-être des hommes et des femmes"* ⁽⁸⁾. Cette déclaration et la plupart des autres définitions données par les militants mettent en avant le caractère utopique de l'économie solidaire. Il ne s'agit pas, uniquement, de remédier de manière concrète aux excès du libéralisme comme peut le faire l'action caritative, mais d'initier une démarche citoyenne de développement local (économique, mais aussi culturel et démocratique) soucieuse du bien être de la communauté et de la nature. Utopie politique à laquelle sont sensibles, nous l'avons vu, certains élus de la gauche plurielle.

Synthèse opératoire

L'économie solidaire n'est pas un concept stable. C'est une notion en constante évolution que travaillent différents acteurs cherchant à en préciser les contours. Les observateurs qui diffusent cette notion dans l'espace public et dans l'espace académique insistent sur le caractère pragmatique, concret, expérimental de cette démarche qui semble renouer avec la doctrine solidariste ayant inspirée l'économie sociale. De leur côté, les praticiens de l'ES mettent en avant la dimension alternative et utopique de cette démarche vécue comme un véritable engagement politique. C'est pourquoi, si on ne peut pas donner une définition univoque de l'ES on peut, du moins cerner les éléments qui semblent en constituer le noyau central. L'économie solidaire est :

⁶ Appel signé par: ADSP, Artisans du monde, CCSC, CNLRQ, Culture et liberté, Culture et proximité, OPALE, Fédération relais, Fonda Rhône-Alpes, GIEPP, MRERE, MRJC, Peuples solidaires, PROGRES, REAS, Partage, STAJ, Terre des Hommes.

⁷ Communiqué de presse daté de juillet 1997

⁸ Extrait de la déclaration de Lima rapporté in Paquiet, 1997, p. 86.

-Une hybridation de ressources: Il s'agit de financer de la création d'activité en croisant un financement par le marché, par du bénévolat et par des aides publiques.

-Une synthèse de trois courants historiques s'opposant à l'économie de marché. L'économie solidaire reprend les valeurs de solidarité citoyenne défendues par les organisations de l'économie sociale (associations, mutuelles, coopératives), utilise des outils créés par les tenants de l'économie alternative et fait sienne la notion écologiste de "développement durable".

-Une économie relationnelle est territorialisée. Relationnelle puisqu'elle se fonde sur la co-construction de l'offre et de la demande, réclame de la confiance et de l'entraide et ne se conçoit que dans un projet collectif. Territorialisée, elle prend appui sur la richesse du territoire et met en relation tous ceux (élus, responsables administratifs, bénévoles, porteurs de projets, etc.) qui désirent contribuer à son développement et offre un cadre d'action permettant de canaliser les énergies.

-Une expérimentation créatrice. En mettant en oeuvre des projets concrets à l'aide d'une démarche collective et d'outils financiers spécifiques, l'économie solidaire est un discours critique en acte, une expérimentation sociale qui a le mérite de libérer l'énergie créatrice d'un territoire.

-Un projet politique. L'économie solidaire est une utopie politique qui vise à replacer l'homme au coeur de l'économie. C'est-à-dire, premièrement, à lutter contre l'exclusion engendrée par le libéralisme économique en retissant des solidarités basées sur la confiance, la réciprocité et l'échange non monétaire; deuxièmement à mettre fin à un modèle productiviste pollueur et destructeur d'emplois par la mise en place d'un développement local durable; et troisièmement à approfondir la démocratie en développant une citoyenneté économique capable de faire contrepoids aux forces du marché.

Une telle définition, si elle permet de mieux saisir l'originalité et de restreindre le champ de l'économie solidaire, n'en recouvre pas moins des pratiques forts différentes. Pratiques que nous allons maintenant essayer d'identifier.

II - UNE ETIQUETTE A LA MODE QUI MASQUE DES INITIATIVES INNOVANTES

En ces temps de libéralisme triomphant, l'économie solidaire reste un phénomène marginal. Cependant, devant l'incapacité de l'Etat, de l'économie sociale et du monde économique à enrayer la montée de l'exclusion, de plus en plus d'acteurs politiques et sociaux se tournent vers cette nouvelle pratique économique qui, à une échelle locale, parvient à retisser

des solidarités. Dès lors, le terme "économie solidaire" devient une étiquette à la mode que l'on accole un peu trop vite à toutes les initiatives ayant pour but de renouer le lien social. Pour essayer d'y voir plus clair, nous proposons une typologie qui, en identifiant, les acteurs à l'origine des initiatives solidaires, permet d'identifier cinq types de pratiques qui sont autant de strates, ou de degrés, de l'économie solidaire (9).

-Degré 0. L'insertion par l'économique. La logique des associations ou des entreprises d'insertion par l'économique est une logique de réparation qui tente d'adapter la personne aux conditions actuelles du marché du travail et de l'économie libérale (concept "d'employabilité"). Au contraire, l'économie solidaire est dans une logique de création. Il s'agit de partir de la richesse humaine et du savoir-faire du porteur de projet pour développer des activités relevant d'une éthique humaniste condamnant la loi du plus fort. Il ne s'agit pas, pour nous, d'opérer un jugement de valeur, de faire une hiérarchie entre ces deux logiques, mais de rappeler qu'elles sont profondément différentes, même si toutes deux concourent à lutter contre l'exclusion. Notre but n'est pas normatif, mais épistémologique : cerner aussi rigoureusement que possible le champ de l'économie solidaire. Or, la plupart des entreprises et associations d'insertion n'entrent pas dans ce champ, puisqu'elles s'inscrivent généralement dans une démarche adaptative aux fameuses "réalités du marché", alors que l'ES s'inscrit dans une démarche combative, ce qui, bien entendu, n'ôte rien à l'utilité sociale de l'insertion par l'économique. De même, deux initiatives célèbres ayant connu des résultats tangibles se voient, à tort, affublées de l'étiquette "économie solidaire".

-L'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE). L'ADIE est apparue dans des reportages télévisés sous l'appellation flatteuse de "banque du pauvre". Effectivement, cette association s'inspire de la Grammen Bank au Bangladesh qui prête aux paysans sans terre. Mais le "crédit solidaire" qu'octroie l'ADIE est un crédit classique (remboursable avec un taux d'intérêt conséquent) qui n'est accordé que si le porteur de projet peut bénéficier de la caution de ses parents ou proches. Il ne s'agit pas d'une démarche éthique ou politique, mais d'une aide pragmatique de réinsertion dans le circuit économique classique. Un libéralisme intelligent.

-La Fondation France Active. Cette fondation, placée sous l'égide de la Fondation de France, est soutenue par de nombreux groupes de l'économie bancaire (BNP, Crédit lyonnais, etc.) et de l'économie sociale (fondation MACIF, Crédit coopératif, etc.). Depuis 1988, elle conseille, apporte des cautions bancaires et des capitaux aux entreprises d'insertion. En mai 1994, elle a lancé un fond commun de placement intitulé "Insertion-emploi" qui place jusqu'à 10% des sommes récoltées dans les entreprises et associations qui créent des emplois pour des personnes en difficulté. Une logique classique de redistribution marginale, qui n'est pas celle des circuits courts et démocratiques de l'épargne solidaire.

⁹ Il ne s'agit pas, pour nous, de procéder à un recensement et à un classement exhaustif de toutes les initiatives solidaires, mais d'illustrer une typologie à l'aide d'exemples concrets.

-Degré 1. Les entreprises classiques initiées (au sein des pôles d'économie solidaire) **ou financées par l'économie solidaire.** La fédération des Cigales revendique plusieurs centaines d'entreprises aidées, tandis que la dizaine de pôles d'économie solidaire existant actuellement en France a suscité une cinquantaine de structures. Ces entreprises portent un projet qui correspond à l'éthique des militants de l'économie solidaire, mais ne s'en réclament pas forcément. C'est le cas de:

-La Boite à ouvrage. Grâce au pôle d'économie solidaire "Active" (agglomération de Châlon), Sylviane, mère de trois enfants et bénéficiaire du RMI a réussi à créer une entreprise artisanale de cadeaux d'entreprises.

-Spectaculaire. Cette SARL rennaise au capital de 210 000 fr. est spécialisée dans la création d'événements audiovisuels, éclairages scéniques et effets spéciaux. La philosophie qui guide le créateur de cette entreprise, B. Quéro, est la qualité, il ne s'agit pas d'être le "moins disant" (le moins cher), mais le "mieux disant" (le meilleur service). Spectaculaire est née en 1988, grâce à l'aide pour la création d'entreprise pour demandeurs d'emplois, la Cigale de Rennes et un prêt d'honneur.

-Degré 2. Les initiatives qui répondent à des logiques alternatives différentes, mais proches de l'économie solidaire. Parce qu'ils partagent une même sensibilité écologique et solidaire, certains projets qui se posent en alternative au libéralisme sont soutenus activement par les organisations oeuvrant dans le domaine de l'ES. Citons, entre autre:

-Les jardins de cocagne. On compte, en 1999, 45 jardins de cocagne répartis dans toute la France. Ces jardins fonctionnent généralement avec l'aide de techniciens agricoles qui encadrent des jeunes en difficulté (bénéficiant parfois de "Contrat emploi solidarité"). Ces jeunes sont rémunérés pour cultiver de manière biologique des légumes qui sont vendus sous la forme de paniers achetés par des familles adhérentes. Ainsi, cette initiative croise deux logiques: le développement durable et une activité classique de réinsertion par l'économie.

-Le commerce équitable. Le Commerce équitable s'oppose à une globalisation des marchés qui voit les distributeurs du Nord écraser les producteurs du Sud. Le principe est simple: une entreprise achète à un prix qui permet au producteur local de vivre et de se développer (c'est-à-dire au-dessus du prix du marché mondial), en contre partie, celui-ci fournit un produit de qualité. Comme le circuit est court, l'entreprise revend le produit dans les pays du Nord à un prix légèrement supérieur à celui du marché, mais d'un excellent rapport qualité/prix. En France, l'exemple le plus connu de commerce équitable est le café Max Havelard qui, sous l'impulsion des députés Verts, est devenu le café officiel de l'Assemblée nationale.

-L'éducation populaire. Ce n'est pas un hasard si un mouvement d'éducation populaire comme "Culture et Liberté" a signé l'appel pour une économie solidaire. En effet, en se plaçant, par la force des choses, sur le domaine de la lutte contre l'exclusion, les grandes fédérations d'éducation populaire redécouvrent la multidimensionalité de la citoyenneté qui n'est pas simplement politique ou culturelle, mais aussi économique et sociale. Thème également mis en avant dans les pôles d'économie solidaire.

-*La société financière de la NEF*. Cette société financière coopérative anonyme à capital variable a été créée (avec l'aide du Crédit coopératif) en 1988, à l'initiative de militants de la Nouvelle économie fraternelle. Cette association loi 1901 n'est pas idéologiquement dans la mouvance des autres structures d'épargne solidaire, puisqu'elle s'inspire des idées de Rudolphe Steiner. Néanmoins, elle collabore souvent dans des montages financiers avec les Cigales. Aujourd'hui, la société financière NEF qui peut drainer l'argent des épargnants grâce à des livrets et des comptes de dépôt à termes, cherche à se transformer en banque de plein exercice en lançant, depuis janvier 1999, une grande souscription nationale.

-Degré 3. Les groupes d'entraides. Ces initiatives sont classées, par les chercheurs (surtout Eme, 1990) et par les militants (par exemple, Magnen, 1998), comme faisant partie intégrante de l'économie solidaire. Pourtant, ces initiatives basées sur la réciprocité répondent à une logique communautaire d'entraide des membres et non à une logique d'intérêt général de développement territorial. Les trois exemples les plus souvent cités sont:

-*Les crèches parentales*. Des parents ayant de jeunes enfants et ne trouvant pas une structure d'accueil adaptée près de chez eux, se regroupent, embauchent une éducatrice de jeunes enfants et, à tour de rôle, viennent assurer l'animation et la gestion de la crèche.

-*Les Systèmes d'échanges locaux (SEL)*. Bien que leur origine soit canadienne ⁽¹⁰⁾, il existe un peu partout en Europe des systèmes locaux d'échanges qui portent des noms différents : LETS ⁽¹¹⁾ en Grande-Bretagne, Banques du temps en Italie, Tauschring en Allemagne, etc. Le premier SEL français est né, rapporte Serge Latouche, en 1994, au cours d'un séminaire d'été de la CIEPAD ⁽¹²⁾, à la suite d'un exposé d'un militant anglais des LETS. Il en existe aujourd'hui près de 300 en France ⁽¹³⁾. Le principe est le suivant : des adhérents échangent des services et des compétences (repassage, cours de guitare, prêt de voiture, etc.) contre des unités de monnaies fictives (chaque SEL à sa propre monnaie) qui sont débitées et créditées sur le compte des adhérents en vertu de règles pré définies par les adhérents (par exemple, une heure de travaux ménager vaut deux heures de guitare).

-*Le MRERS*. Le mouvement des réseaux d'échange réciproque des savoirs est né d'une initiative prise par Claire Hebert-Suffrin à Orly en 1971 et revendique, en 1999, 100 000 membres. Chiffre invérifiable et sans doute exagéré, mais révélateur du succès de ce mouvement basé sur une idée forte et simple : chacun sait quelque chose, chacun peut transmettre son savoir. Concrètement, les échanges se font de personne à personne, au sein du groupe, sans échanges monétaires: Pierre apprend les règles du tennis à Françoise qui apprend la couture à Hamed qui apprend à soigner les plantes à Jacqueline, etc.

¹⁰ En 1970, au Canada dans l'île de Vancouver, David Weston lance, en 1976, à la suite de la fermeture des industries locales, le "Community Exchange", dont s'inspirera Michael Linton, qui dans les années quatre-vingt, toujours dans l'île de Vancouver, lancera un système d'échange local: le LETS (voir note 10). A cause de la montée de la précarité consécutive à l'ultra libéralisme tatchérien, des LETS seront mis en place en Grande-Bretagne, puis un peu partout en Europe.

¹¹Local exchange trade system.

¹² Carrefour d'échanges de pratiques appliquées au développement.

¹³ Source: Silence, N°246/247, p. 28.

-Degré 4. Des initiatives solidaires mises en oeuvre par des militants de l'économie solidaire. On peut classer ces initiatives en deux catégories distinctes:

4a) Les initiatives économiques mettant en oeuvre une économie alternative et solidaire. En France, ces initiatives économiques sont, pour la plupart, rassemblées au sein du Réseau des entreprises pour une économie alternative et solidaire (REPAS). Comme le rappelle Serge Latouche, ce type d'entreprise n'est pas l'apanage de cette fin de vingtième siècle: "*Elles fleurissent à partir du milieu du XIX e siècle, avec la filature de Nex Lanark et les autres expériences de Robert Owen*" (Latouche, 1999, p. 66). Elles se caractérisent par ce qu'il appelle une "efficacité raisonnable" (assurer la pérennité de l'entreprise) qu'il oppose à "l'efficacité rationnelle" (rechercher le maximum de profits). Deux entreprises interviennent souvent dans les colloques consacrées à l'économie solidaire:

-*Ardelaine*. Ardelaine est née, en 1975, de la volonté de cinq personnes de valoriser la production de laine de l'Ardèche est ainsi, enrayer le déclin de leur département. Ils se sont constitués en Scoop et ont obtenu, au milieu des années quatre vingt, le soutien de trois cigales. Aujourd'hui, cette entreprise artisanale compte 17 personnes. A l'interne, l'échelle des salaires est réduite (en 1995, tous le personnel était payé au SMIC) et chaque coopérateur est appelé à connaître l'ensemble de la marche de l'entreprise (pour éviter une sectorisation); à l'externe Ardelaine a opté pour un circuit commercial court : les marchés et la vente par correspondance.

-*Adinfo*. Dans les années quatre-vingt, un groupe de militants réfléchit aux solutions à donner aux problèmes de l'emploi. En 1985, ils constituent une Cigale qui finance une SARL qui agit en tant que prestataire de service auprès des entreprises et des associations. Le mot d'ordre de l'entreprise est "créer de la richesse pour la répartir sur l'emploi". C'est pour cette raison qu'aucun des actionnaires n'est rétribué de ses placements (les bénéfices servent à créer de l'emploi) et qu'Adinfo a développé une activité annexe : aider les entreprises sur le point de déposer le bilan. Aujourd'hui, Adinfo emploie 27 personnes.

4b) Les initiatives civiles. Ces dernières se développent parfois de manière totalement endogène (à l'exemple de nombreuses cigales), mais le plus souvent rencontrent un soutien plus ou moins importants des élus et/ou de l'administration (comme génération banlieue et les pôles d'économie solidaire) :

-*Les Cigales*. Ils s'agit de clubs d'investisseurs (entre 5 et 20 personnes selon la loi) qui mettent en commun leur épargne afin de prendre une part de capital dans une entreprise locale permettant de lutter contre l'exclusion. Nées en 1983, les Cigales ont pour objectif de développer la démocratie économique (les cigaliers deviennent des acteurs économiques à part entière), d'apporter une solution concrète au chômage et de favoriser la création d'entreprises qui contribuent à un développement local durable et profitable pour l'ensemble du territoire. Le label "Cigale" est attribué par une fédération nationale qui revendique une centaine de clubs ayant adhéré à sa charte.

-*Génération Banlieue*. Génération Banlieue est une société anonyme coopérative à capital variable qui a vu le jour en 1994, à la suite d'une action lancée par le REAS et trois

associations de quartier ⁽¹⁴⁾. Action soutenue, entre autre, par le Ministère des affaires sociales, le Fonds social européen et la Caisse des dépôts et consignation. L'objet social (article deux des statuts) prévoit que les sommes collectées par cette société devront être investies dans "*toute activité économique favorisant le développement économique et social de ces zones [à habitat difficile]*" (Génération Banlieue, 1994).

-*Les pôles d'économie solidaire*. Le concept de "pôle d'économie solidaire" a été développé, en 1996, lors d'un colloque organisé par le REAS. Il existe actuellement une dizaine de pôles en activité (Châteauroux, Chalon sur Saône, Chevilly-Larue, etc.) et à peu près autant en gestation (Le Mans, Partenay, Roanne, etc.). Il s'agit de mobiliser et de valoriser un territoire en mettant en oeuvre un "développement participatif". Celui-ci consiste à mettre en relation des porteurs de projets (quelque soit la nature de ce projet) des bénévoles et des épargnants solidaires en un lieu convivial, géré par un animateur chargé d'accompagner et de mettre en musique les différents acteurs. Les élus soutenant le pôle auprès de l'administration pour obtenir des financements.

On le voit, le terme économie solidaire recouvre un ensemble disparate d'initiatives et de structures muées par des logiques différentes. Pour reprendre une métaphore fruitière, on peut distinguer un noyau dur (les initiatives solidaires développées par des militants de l'économie solidaire), une chair distincte mais fermement accrochée à ce noyau qui se caractérise par la mise en oeuvre de logiques alternatives au marché libéral (les initiatives regroupées dans les degrés 3 et 2), une peau qui s'attache à cette chair et confère au fruit une certaine attractivité (degré 1) et une mince pellicule brillante de conservateur (degré 0) qu'il convient de laver si l'on veut goûter et apprécier la vraie saveur du fruit.

Nous avons défini l'économie solidaire comme étant une économie relationnelle et territorialisée qui s'inscrit dans des courants historiques d'opposition à l'économie de marché et qui se caractérise par une expérimentation de terrain et une hybridation des ressources : une utopie politique. Les pratiques recouvertes par cette appellation sont nombreuses et témoignent d'une volonté citoyenne d'intervenir dans l'espace économique pour combattre l'exclusion et le libéralisme. A l'aube du troisième millénaire, l'économie solidaire apparaît donc comme une alternative politique au libéralisme. Cette alternative marginale peut-elle se développer? Il semble que oui et ce pour cinq raisons. Tout d'abord, face à la montée de l'exclusion et à la crise de l'Etat providence, l'économie solidaire offre une réponse citoyenne séduisante. De plus, cette réponse concrète semble en phase avec un nouveau militantisme, identifié par Jacques Ion,

¹⁴ Associations de jeunes des quartiers (Lille), Viécri (Toulouse), SOS ça bouge (Bondy).

caractérisé par la volonté d'engagement concret, local, temporaire sans soumission idéologique à une structure hiérarchique (Ion, 1997). De même, la réduction du temps de travail, offre des possibilités réelles de voir se développer de nouvelles solidarités se tissant hors du monde du travail. Par ailleurs, l'effondrement du communisme et les excès du libéralisme laissent place à une alternative idéologique que la sociale démocratie semble chercher dans un "libéralisme sociale" façon Tony Blair, mais qui peut s'incarner de manière plus radicale dans l'économie solidaire. Enfin, les organisations de l'économie solidaire ont su sortir de leur isolement en ralliant à leurs thèses - comme on peut le voir dans "l'Interéseau pour une économie solidaire" ⁽¹⁵⁾ - une partie du monde associatif et certaines ONG humanitaires ⁽¹⁶⁾. Cette alliance avec l'économie sociale peut permettre de redynamiser cette dernière tout en sortant l'économie solidaire de la marginalité. Cependant, l'économie solidaire possède aussi certaines faiblesses qui mettent en cause son devenir. Premièrement, les organisations de l'économie solidaire sont souvent de petites organisations structurées en réseaux qui ont parfois du mal à comprendre et à nouer des relations avec les grandes fédérations pyramidales oeuvrant dans la lutte contre l'exclusion. Deuxièmement, l'économie solidaire, de part son caractère novateur, se confronte à de nombreux obstacles administratifs et institutionnels qui freinent son développement. Les couveuses d'entreprises alternatives ou les SEL, par exemple, se heurtent régulièrement à l'administration du travail ou au Trésors public. Enfin et surtout, l'économie solidaire est victime de divisions internes. Le commerce équitable sert de révélateur de ces querelles. En effet, dans ce mouvement, deux tendances s'affrontent. Une qui plaide pour une extension rapide et, à cette fin, propose une distribution en grande surface et une politique de labélisation souple, au risque de perdre son âme. L'autre qui propose de grandir doucement en créant ses propres circuits courts de distribution et en gardant l'entière maîtrise de la filière, au risque de la marginalité. Ce débat nous semble fondamental. En effet, la force et la fragilité de l'économie solidaire est d'inscrire une utopie politique dans l'action économique. Force, parce l'économie solidaire montre ainsi la faisabilité de son projet; fragilité parce que le marché économique recèle des logiques puissantes qui peuvent, ce fut le cas pour l'économie sociale, vider de sa substance le projet politique. Cette fragilité est accentuée par le fait que le projet de démocratie économique que porte l'économie solidaire est un projet que reprennent les ultra libéraux, puisqu'il peut parfaitement s'inscrire dans une thématique de la fin de la régulation étatique. Dès lors, on peut se demander si l'économie solidaire, fort de son alliance avec l'économie sociale, est capable de développer et d'imposer une approche alternative au marché ou si, au contraire, sous la pression de l'administration et du monde économique, elle ne fera, en définitive, que créer un nouveau marché où les termes "solidarité" et "développement durable" ne seront utilisés qu'à des fins purement commerciales. L'alternative au marché d'aujourd'hui se transformera-t-elle, demain, en un marché de l'alternatif?

¹⁵ Cet interéseau est constitué des 18 signataires de l'appel pour une économie solidaire (voir supra).

¹⁶ En 1997 Le Comité catholique contre la faim a consacré son thème principal de réflexion (1997-1999) à l'économie solidaire.

BILIOGRAPHIE

- Alcolea A-M. (1996). "Vers un pôle local d'économie solidaire". Territoires, N°368.
- Alphaize K. (1997). L'économie alternative et solidaire. Université de Marne la Vallée DESS, "Mutations sociale, Intégration et ingénierie du développement social urbain".
- Archambault A (1995). "L'économie alternative, forme radicale de l'économie sociale". RECMA, N°256.
- Beucher E. (1997). "L'économie solidaire". Lettre du Reas Initiative, N°11.
- Besson A. (1997). "Le REAS-44 ou l'économie solidaire". Ouest-France, Loire-Atlantique, 13 avril, 1997.
- Beuve-Méry A. (1995). "Les valeurs de l'économie sociale". Le Monde-initiatives, 8 mars.
- Bourquin M. (1996). "Penser demain". Territoires, N°368.
- Cabin P. (1994). "L'économie solidaire". Sciences humaines, N°45.
- Dacheux E. (1998). "Qu'est-ce que l'économie solidaire?". Roanne : Document de travail pour le Gril.
- Eme B. (1990). "Développement local et pratiques d'insertion". Economie et humanisme, N°315.
- Eme B. Laville J.L. (1994). L'économie solidaire une perspective internationale. Paris, Declèe de Brouwer.
- Eme B. (1995). "Développement local et économie solidaire". Intervention à l'assemblée générale de l'UNADEL
- Eme B., Laville J.L. (1997). "Reconnaître l'économie solidaire". Cultures en mouvement, N°3.
- FPH (1996). Cigales, des clubs locaux d'épargnants solidaires pour investir autrement. FPH, Dossier pour un débat, N°48.
- Gairaud M. (1997). "Le retrait dans la vie privée menace la démocratie". Témoignage Chrétien, N°2755.
- Garrigues A. (1997). "Economie alternative". Lettre du Reas 48.
- Génértion banlieue (1994). Dossier de présentation. Pantin: Reas.
- Hannoyer F (1995). "A la recherche de l'économie solidaire". Territoires, N°354.
- Ion J. (1997). La fin des militants?. Paris : Les éditions de l'atelier.
- Jacob P. (1998). "Economie et solidarité : le mariage est annoncé". La lettre du SIVOM ACCORD, N°1.
- Laronche M. (1998). "Créer des emplois autrement". Le Monde Economie, 3 février.
- Latouche S. (1999). "L'efficacité raisonnable et le piège de l'efficacité rationnelle". Silence, N°246/247.
- Latouche S. (1996). "La monnaie au secours du local ou le social au secours de la monnaie". Silence, N°211.
- Lavillunière E. (1997). "Le pôle d'économie solidaire du Lembron-Val D'allier". A Faire, N°44
- Lorthiois J. (1997). "Economie solidaire/économie alternative et solidaire". A Faire, N°41/42.
- Paquet P. (1997). "Economie solidaire et solidarité internationale". Economie et Humanisme, N°342.
- Parodi M. (1996). L'économie solidaire : un modèle nouveau et des pratiques innovantes?" Doc dactyl. texte de la conférence donnée à Roanne.
- REAS 44 (1998). Economie solidaire moteur du développement local et de la création d'emplois. Nantes: Compte rendu de trois colloques sur l'ES.
- Rambour G. (1997). "Pour une économie qui ne ferait pas l'économie de l'homme". Témoignage Chrétien, N°2756.
- Roustant G, Laville J.L., Eme B., Mothé D., Perret P. (1996). "Réconcilier l'économie et la société". Esprit, N°4/96.
- Vachon J. (1997). "La solidarité en capital". Actualités sociales hebdomadaires, N°2033.
- Valleix C. (1997). "Un système d'éducation sociale". Témoignage Chrétien, N°2757.

PARTICIPATION ROANNAISE AU COLLOQUE FRANCO-QUEBECOIS
(décembre 2000 - Chicoutimi).

**L'ÉCONOMIE SOLIDAIRE : UNE VÉRITABLE ALTERNATIVE AU
LIBÉRALISME?**

Nos deux textes présentent de manière complémentaire l'économie solidaire en France.

-La communication d'Eric Dacheux cherche à circonscrire ce champ d'activité en présentant une définition et une typologie opératoire des initiatives solidaires.

-Le texte de Daniel Goujon, quant à lui, met en perspective l'économie solidaire en rappelant l'évolution globale des politiques de lutte contre la pauvreté et en mettant à jour la faiblesse du raisonnement économique de ce champ d'activité. En fait, ces deux textes parviennent à la même conclusion: ce qui fait à la fois la force et la faiblesse de l'économie solidaire, c'est de proposer un projet politique alternatif au libéralisme qui s'ancre dans l'économie de marché.

-Dès lors, en vue du prochain colloque, il semble possible de proposer une problématique transversale qui pourrait être la suivante : ***L'économie solidaire : une véritable alternative au libéralisme?***

Par ailleurs, il nous semble que trois types d'approches peuvent être repris pour une collaboration scientifique entre nos deux organismes :

-Une approche comparatiste qui cherche à mettre en lumière les ressemblances et les divergences entre les pratiques de l'économie solidaire en France et au Canada. Et ce, tant au niveau de l'analyse empirique (comparaison entre un SEL français et un LETS canadien, entre un "pôle d'économie solidaire" et un CDEC) qu'au niveau de l'analyse théorique (comparaison entre les politiques de lutte contre la pauvreté en France au Canada).

-Une approche socio-politique qui tente de mesurer l'impact de ces initiatives économiques sur l'espace public local et analyse la nature du lien social que tissent ces initiatives.

-Une approche socio-économique qui cherche à cerner les limites de l'économie solidaire et à identifier les causes macro-économiques de la pauvreté.

